

ECONOMIE, ENTREPRISES

Commerces : une autorisation d'ouverture pour les dimanches de janvier

Mis en ligne le **lundi 04 janvier 2021**

Le préfet du Finistère, Philippe Mahé, a autorisé à titre exceptionnel l'ouverture des commerces du département pour les cinq dimanches du mois de janvier.



Déjà autorisée lors du dernier dimanche de novembre, puis des deux premiers dimanches de décembre, **l'ouverture des commerces du Finistère pour les dimanches a une nouvelle fois été décidée pour le mois de janvier.**

Une **mesure exceptionnelle** prise par Philippe Mahé, le préfet du Finistère, et qui concernera donc les **cinq dimanches du mois de janvier**, permettant ainsi une **extension des plages d'ouverture pour des raisons aussi bien économiques que sanitaires.**

Pour les salariés volontaires uniquement

Cette autorisation fait suite à une vaste consultation, et s'appliquera donc au Finistère comme partout en Bretagne.

Seuls les salariés volontaires, ayant exprimé leur accord par écrit, pourront travailler.

Ils recevront, pour chaque dimanche travaillé, **une rémunération au moins égale au double de la rémunération normalement due pour une durée de travail équivalente, et se verront octroyer un repos compensateur.**

-  Facebook
-  Twitter
-  E-Mail
-  Viadeo
-  LinkedIn
-  Pinterest



 [RETOUR À LA LISTE](#)



Brest
MÉTROPOLE & VILLE

HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826
29238 BREST CEDEX 2
Tel. : 02 98 33 50 50
www.brest.fr

Accueil téléphonique :

02 98 33 50 50

Lundi au Vendredi : 8h-18h

Samedi : 8h30-12h30

HOTEL DE VILLE DE BREST

2, rue Frézier - CS 63834
29238 Brest cedex 2
Tel. : 02 98 00 80 80
www.brest.fr

Accueil téléphonique :

02 98 00 80 80

Lundi au Vendredi : 8h-18h

Samedi : 8h30-12h30